



DELIBERATION 2021-135

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU HUIT DECEMBRE DEUX-MILLE VINGT ET UN.

PRESENTS : M. RIO, Mme RIMBERT, M. PLAUTIN, Mme FABRY, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme PIACENTINI-MOREAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, M. WALCZACK, M. TREPREAU, Mme MAURIN, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, M. DE BOISGELIN, M. SIGAUD

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. HIVIN donne procuration à M. RIO, Mme MOUGIN donne procuration à Mme RIMBERT, Mme FERRAI donne procuration à Mme FABRY, M. LEFEVRE donne procuration à M. PLAUTIN, M. BLANCHRD donne procuration à M. PLAUTIN, M. CADIOU donne procuration à Mme PENA, Mme VESSIOT donne procuration à M. ROBIN

ABSENT EXCUSE : M. THEOL

M. SIGAUD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Election du nouveau neuvième adjoint au Maire

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 4 juillet 2020 par lequel la commune a décidé de fixer à neuf le nombre d'adjoints au maire, conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du C.G.C.T,

Vu la délibération n°2021-134 de la présente séance, portant sur la détermination du nombre d'adjoints au Maire, la fixation de l'ordre des adjoints et la vacance du poste de neuvième adjoint,

Considérant tous ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'élire un nouveau neuvième adjoint au Maire.

Cette nouvelle élection se réalisera selon les dispositions du code général des collectivités locales et notamment ses articles L 2122-7-1 et L 2122-7.2. Elle se fera donc à bulletin secret

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **DE PROCÉDER** à l'élection du 9^{ème} adjoint.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 28

Elus	Nombre de suffrages obtenus
Anne RIMBERT	3
Ludovic TREPREAU	25

Le Conseil Municipal proclame donc élu au poste de 9^{ème} adjoint, Monsieur Ludovic TREPREAU.



François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-Védas

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet www.telerecours.fr devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.